

# VILLE DE THIONVILLE

# **PLAN LOCAL D'URBANISME**

# 8- ANNEXE RELATIVE AU TRAITEMENT ET A L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES

P.L.U. approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2013

> Le Maire Bertrand MERTZ

Modification n°1 approuvée le 16 octobre 2014

Le Député-Maire Anne GROMMERCH







#### VILLE DE THIONVILLE

Pôle

Direction Générale des Services Techniques

- - -

Direction de la Propreté

- - -

DPROP / ETo

#### La gestion des déchets à Thionville

# > Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Secteurs 1 à 10 (toute la ville sauf hypercentre et habitat vertical, cf ci-dessous):

- Mode de collecte : Porte-à-porte
  - en bacs pour les collectifs et certains professionnels (alimentation),
  - sacs pour les autres (habitations individuelles, collectifs sans lieu de stockage)
- Fréquence de vidage : C2 pour les OMR (lundi et jeudi ou mardi et vendredi)
- Moyens techniques: 6 bennes à ordures ménagères

### Secteur de l'hypercentre :

- Mode de collecte : Porte-à-porte
  - en bacs pour les collectifs et certains professionnels (alimentation),
  - sacs pour les autres (habitations individuelles, collectifs sans lieu de stockage)
- Fréquence de vidage : C6 pour les OMR
- Moyens techniques : 1 BOM compartimentée permettant de collectée simultanément les OM et le tri

#### Secteur de la Côte des Roses, immeubles OPHLM la Milliaire et St Pierre :

- Mode de collecte : apport volontaire par le biais de conteneurs enterrés. (5 m³), chaque site comprend un conteneur pour les OMR et un pour les déchets recyclables
  - en sacs noirs de 50 L max, les bornes sont équipées de tambour permettant l'introduction de sacs.
  - Fréquence de vidage : 1 fois par semaine
  - Moyens techniques : 1 BOM à trémie verticale et équipée d'une grue

#### Les déchets recyclables.

Déchets collectés en un seul flux dit « multimatériaux » : papier, carton, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastique, aérosols, boites de conserve acier et alu.

#### Secteurs 1 à 10 :

- Mode de collecte : Porte-à-porte
  - en bacs pour les collectifs et certains professionnels (alimentation),
  - sacs pour les autres (habitations individuelles, collectifs sans lieu de stockage)
- Fréquence de vidage : C1 (mercredi)
- Moyens techniques : 5 bennes à ordures ménagères

#### Secteur de l'hypercentre :

- Mode de collecte : Porte-à-porte
  - en bacs pour les collectifs et certains professionnels (alimentation),
  - sacs pour les autres (habitations individuelles, collectifs sans lieu de stockage)
- Fréquence de vidage : C4
- Moyens techniques : 1 BOM compartimentée permettant de collectée simultanément les OMR et le tri

#### Secteur de la Côte des Roses :

- Mode de collecte : apport volontaire par le biais de conteneurs enterrés.
  - en sacs transparents, les déchets doivent être introduits un à un dans la fente de la borne (objectif : favoriser la qualité plutôt que la quantité)
- Fréquence de vidage : 1 fois par semaine
- Moyens techniques : 1 BOM à trémie verticale et équipée d'une grue

#### > Les encombrants

- Mode de collecte : Porte à porte.
- Fréquence : sur rendez-vous, tous les mercredis,
- Moyens techniques : 1 camion grue + 1 VL grillagé de l'atelier Nettoiement
- Moyens humains: 1 chauffeur camion grue + 2 accompagnateurs (VL grillagé) + une personne au standard pour la prise des RDV.

#### > Les déchetteries

- Situation : 1. Chemins des Résistants et des Déportés
  - 2. ZAC Metzange-Buchel
- Déchets collectés :

Encombrants

Ferraille

Gravats

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Déchets verts

Déchets Ménagers Spéciaux

**Bois** 

Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Pneumatiques

Papier

Cartons

Verre

- Accessible à tous les Thionvillois sur présentation d'un justificatif de domicile, gratuitement, et sans limite de volume.
- Ouverture au public : du lundi au samedi de 8h à 17h45
- Moyens techniques: 3 camions ampliroll,
- Rotation des bennes: encombrants, déchets verts, bois, cartons, papier sont réalisés par la ville, le reste est réalisé par des prestataires.

#### **≻** Le verre

- Mode de collecte : apport volontaire au moyen de conteneurs
- <u>Fréquence de vidage</u>: en moyenne tous les 10 jours. Collecte réalisée par un prestataire (PATE, contrat géré par le SIEOMRT)
  - Nombre de points d'apport volontaire : 73

#### > Le papier

- Mode de collecte : apport volontaire au moyen de conteneurs
- Fréquence de vidage : en moyenne tous les 15 jours.
- Moyens techniques: 1 camion grue vide les conteneurs dans une benne au dépôt municipal; cette benne est ensuite prise en charge par un camion ampliroll vers le centre de tri de Fameck.
  - Nombre de points d'apport volontaire : 31

#### > Les déchets verts

- Mode de collecte : porte-à-porte.
- Fréquence de collecte : C1 en été, C0.5 en hiver.

# Les sacs plastique

- Mode de distribution : Sacs à retirer au local de distribution, situé au CTM 118 route de Guentrange
  - Sacs noirs pour les OM, transparents pour le tri.

### Les Perspectives

La suppression des collectes en impasse : prise en compte de la Recommandation R-437 (CNAMTS) dont le but est d'optimiser la prévention des risques en matière de collecte des déchets ; La mesure « phare » de ce texte est la collecte des déchets en impasse :

## <u>Trois problématiques :</u>

- Impasses existantes ne comportant pas d'aires de retournement
- Impasses existantes comportant une aire de retournement mais avec un stationnement quasi permanent de véhicules empêchant le retournement de la BOM
- Futures impasses

Il conviendra de trouver des solutions permettant soit de collecter les déchets en début d'impasse, soit « d'ouvrir » l'impasse.

- La mise en œuvre de conteneurs enterrés : mise en œuvre de conteneurs enterrés quasi systématique pour toute création de collectifs.
- La mise en œuvre d'une tarification incitative impliquant probablement une conteneurisation totale.

Thionville, le 24 janvier 2013

Emilie TONNAIRE Directrice de la Propreté